FACULTE DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1896 — **THÈSE** N° — 368

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue le jeudi 2 juillet 1896 à 1 heure

PAR

CHONNAUX-DUBISSON

MÉDAILLE D'OR DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
MÉDECIN DE L'HOPITAL DE VILLIERS-BOCAGE (CALVADOS)

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DE

L'ALCOOLISME EN NORMANDIE

Président : M. TILLAUX, *professeur.*

Juges MM. STRAUSS, *professeur.*
POIRIER ET WIDAL, *agrégés.*

PARIS
A. MALOINE, EDITEUR
21, PLACE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, 21

1896

368

FACULTE DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1896

THÈSE

N°

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue le jeudi 2 juillet 1896 à 1 heure

PAR

CHONNAUX-DUBISSON

MÉDAILLE D'OR DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
MÉDECIN DE L'HOPITAL DE VILLIERS-BOCAGE (CALVADOS)

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DE

L'ALCOOLISME EN NORMANDIE

Président : M. TILLAUX, *professeur.*

Juges MM. { STRAUSS, *professeur.*
POIRIER ET WIDAL, *agrégés.*

PARIS
A. MALOINE, EDITEUR
21, PLACE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, 21

1896

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Doyen	M. BROUARDEL
Professeurs	MM.
Anatomie	FARABEUF.
Physiologie	CH. RICHET.
Physique médicale	GARIEL.
Chimie organique et chimie minérale	GAUTIER.
Histoire naturelle médicale	N.
Pathologie et thérapeutique générales	BOUCHARD.
Pathologie médicale	DIEULAFOY. DEBOVE.
Pathologie chirurgicale	LANNELONGUE.
Anatomie pathologique	CORNIL.
Histologie	MATHIAS DUVAL.
Opérations et appareils	TERRIER
Pharmacologie	POUCHET.
Thérapeutique et matière médicale	LANDOUZY.
Hygiène	PROUST.
Médecine légale	BROUARDEL.
Histoire de la médecine et de la chirurgie	LABOULBENE.
Pathologie comparée et expérimentale	STRAUS.
Clinique médicale	N. POTAIN. JACCOUD. HAYEM.
Clinique des maladies des enfants	GRANCHER.
Clinique des maladies syphilitiques	FOURNIER.
Clinique de pathologie mentale et des maladies de l'encéphale	JOFFROY.
Clinique des maladies nerveuses	RAYMOND.
Clinique chirurgicale	BERGER. DUPLAY. LE DENTU. TILLAUX.
Clinique ophtalmologique	PANAS.
Clinique des voies urinaires	GUYON.
Clinique d'accouchements	TARNIER. PINARD.

Professeur honoraire.

M. PAJOT

Agrégés en exercice.

MM.	MM.	MM.	MM.
ACHARD.	GAUCHER.	MARFAN.	ROGER.
ALBARRAN.	GILBERT.	MARIE.	SEBILEAU.
ANDRE.	GILLES DE LA TOURETTE.	MENETRIER.	THIERY.
BAR.	GLEY.	NELATON	THOINOT.
BONNAIRE.	HARTMANN.	NETTER.	TUFFIER.
BROCA.	HEIM.	POIRIER, chef des travaux anatomiques.	VARNIER.
CHANTEMESSE	LEJARS.	RETTERER.	WALTHER.
CHARRIN.	LETULLE.	RICARD.	WEISS.
CHASSEVANT.			WIDAL
DELBET.			WURTZ.

Secretaire de la Faculté: M. Ch. PUPIN.

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteur s et qu'elle n entend leur donne aucune approbation ni mprobation

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

M. LE PROFESSEUR TILLAUX

PRÉFACE

Exerçant, depuis de longues années déjà à la campagne, loin des centres hospitaliers et des bibliothèques, il m'eût été bien difficile d'écrire une thèse sur un sujet clinique ou sur une question d'érudition. Je n'aurais forcément pu fournir que des documents incomplets.

J'ai préféré regarder autour de moi. Frappé par les progrès effrayants de l'alcoolisme dans nos campagnes normandes, j'ai porté mon attention de ce côté. J'ai fait des recherches statistiques dans un canton normand dont je m'abstiendrai de publier le nom par discrétion professionnelle ; mais je tiens ce nom à la disposition de mes juges. Les documents que j'apporte, bien qu'inédits, ne sont pas absolument nouveaux ; ils ne font que corroborer et appuyer les recherches des savants qui se sont occupés de la question des progrès de l'alcoolisme dans les campagnes. Ils n'en constituent pas moins une nouvelle preuve des dangers que l'alcool fait courir à la société et même à la race. C'est un nouveau cri d'alarme, une voix mêlée aux voix autorisées des savants comme Claude (des Vosges). Ce travail, s'il n'a d'autre mérite, aura au moins celui de la sincérité. Aussi je prie mes juges de se montrer indulgents, et de tenir compte plus de ma bonne volonté et de mes efforts pour bien faire que du résultat obtenu.

Avant de clore ces quelques lignes de préface, je tiens à

remercier M. le Professeur Tillaux de la bienveillance qu'il m'a témoignée au cours de mes études un peu tardives et du grand honneur qu'il m'a fait en acceptant la présidence de cette thèse.

CHAPITRE I.

ACCROISSEMENT DE L'ALCOOLISME.

C'est presque une banalité que d'écrire que l'alcoolisme fait tous les jours des progrès effrayants aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Il se développe avec une marche croissante à travers toute la vieille Europe et les prohibitions religieuses de Mahomet ont peine à lui défendre les portes de l'Asie. Mes observations ont porté sur un canton des plus riches de la Normandie qui en 1800 comptait 14907 habitants, et qui en 1892 n'en comptait plus que 8857. En 1800, le nombre des débits de boissons était de 22 ; en 1892, il était de 1740, soit un cabaret par 5 ou 6 habitants. Voici du reste la marche par années de cette progression.

1800	22
1805	37
1810	49
1815	61
1820	79
1825	103
1830	196
1835	258
1840	297
1845	341
1850	396
1855	488

1860	575
1865	653
1870	711
1874	832
1892	1740

Cette proportion est effrayante, surtout pour les dernières années. Mais elle n'est pas spéciale au canton dans lequel j'ai fait mes recherches : elle est générale, pour la France au moins.

D'après le Docteur E. Toulouse (1), la consommation moyenne de l'alcool par tête d'habitant (hommes et femmes, adultes et enfants) était en 1830 de 1 litre 12 ; elle est actuellement de plus de 4 litres. Elle a donc plus que triplé en un demi siècle. Si, en outre, on considère d'une part la production des bouilleurs de crû, exempte d'impôt, celle qui se fait frauduleusement et qui peut s'évaluer à un ou deux millions d'hectolitres par an, et, d'autre part, ce fait que les femmes et les enfants, comptant comme tête d'habitants, ne prennent qu'exceptionnellement de l'alcool, et que parmi les hommes adultes la moitié au plus use habituellement des liqueurs alcooliques, on doit admettre que la consommation est huit fois plus considérable et qu'en réalité elle atteint le chiffre de 24 litres, soit par mois deux litres d'alcool ou six litres d'eau-de-vie pour ceux qui boivent. Les causes de cette progression ont été : la loi du 12 décembre 1830 qui, abaissant les droits de 32 o/o, a favorisé la vente de l'alcool, et la révolution économique qui, vers 1855, lança sur le marché des alcools nouveaux et moins chers, tirés des substances farineuses, des mélasses et des betteraves.

(1) *Les causes de la folie*. 1 vol. in-8°. Paris 1895.)

Pourtant, en Normandie, comme dans tous les pays où l'on consomme beaucoup de cidre ou de bière et peu de vin, l'alcoolisme est d'une fréquence remarquable. Il semble que, exception faite de Paris et de quelques grandes villes, la consommation de l'alcool est en raison inverse de celle du vin, et que la première augmente si la consommation de ce dernier diminue. « Plus une région récolte de vin et par conséquent en consomme, moins elle absorbe d'alcool, écrit Claude (des Vosges). Dans celles au contraire, qui sont privées de vin et ont recours à la bière et au cidre, boissons moins alcooliques. la consommation de l'alcool acquiert une grande importance. On pourrait dire que l'homme cherche dans l'eau-de-vie la quantité d'alcool qu'il n'a pu trouver dans la bière et qu'il aurait rencontrée dans le vin ». Un adulte normand absorberait, toujours d'après Claude (des Vosges), 50 litres d'alcool par an, soit 150 litres de mixture vendue comme eau-de-vie à 33° environ.

Aussi l'accroissement de la consommation de l'alcool, surtout dans les pays du nord et dans la Normandie est un fait indéniable. A quelle cause cela tient-il ? Il est impossible de répondre d'une façon nette et catégorique dans un travail de cette nature, car la question est des plus complexes. Pourtant il en est une dont l'influence est incontestable, c'est l'augmentation du nombre des cabarets et débits de boissons. « Si les bouilleurs de crû sont le fléau des campagnes, écrit encore Claude (des Vosges), les débitants sont sans contredit le fléau des villes. » A Paris il y a un débit pour 75 habitants, dans le département du nord 1 pour 46 habitants ou 15 adultes, dans la Seine-Inférieure 1 pour 66 habitants ou 22 adultes et, comme je l'ai dit plus haut, dans le canton normand où j'ai pris mes observations, 1 pour 5 ou 6 habitants. Dans

ces pays, écrit M. Sourdot (1) « l'ouvrier est en quelque sorte domicilié au cabaret, il y vit, il y mange, et l'eau-de-vie est non seulement sa boisson principale, mais quelquefois le plus clair de ses aliments ».

Ajoutez à la multiplicité des cabarets, des cafés, l'habitude de ne traiter les affaires que dans ces établissements, la contagion de l'exemple, l'entraînement et d'autres causes plus intimes, l'éducation insuffisante de la femme qui une fois mariée se néglige, devient malpropre, paresseuse, tient mal son ménage, ne soigne plus la préparation des aliments. Quand le mari rentre à la maison, qu'il trouve son ménage en désordre, sa femme malpropre, qu'il n'a pour toute nourriture qu'un peu de charcuterie qu'on a été quérir au dernier moment, il est pris de dégoût et de tristesse, il s'en va et il prend le chemin du cabaret où il trouve des camarades, des amis, des conversations animées, le jeu, etc. Il s'entraîne à boire d'abord raisonnablement, puis avec l'habitude il boit davantage et devient insensiblement alcoolique. Enfin, fait remarquer le docteur Tison (2), « l'homme avoue franchement qu'il boit, il s'en fait même gloire. Il est heureux d'affirmer qu'il supporte bien la boisson ; en outre, il est persuadé que l'alcool donne des forces ».

Certes je n'ai pas la prétention d'avoir énuméré toutes les causes de l'alcoolisme. Ceci n'est qu'une exquisse, une indication des grandes lignes qu'il était indispensable de donner pour mettre en relief et corroborer nos observations personnelles.

(1) *Alcoolisme dans la Seine-Inférieure*. Th. de Paris, 1886.
(2) Art. *Alcoolisme* in *Traité pratique de médecine* de S. Bernheim et Emile Laurent, t. IV. p. 396.

CHAPITRE II

L'IVRESSE D'AUJOURD'HUI

« Il semble bien que, de nos jours, écrit le docteur P. Garnier (1), grâce à la toxicité bien plus grande des boissons alcooliques en usage, l'ivresse est à la fois plus prompte à se produire et surtout s'accompagne de troubles mentaux plus profonds et plus durables qu'autrefois. L'individu qui, après quelques manifestations bruyantes dues à de copieuses libations, allait coucher au violon, se réveillait, le lendemain, dégrisé et confus de son aventure, tend, de plus en plus, à céder la place à un ébrieux autrement plus violent et infiniment plus troublé. La symptomatologie et l'évolutien de l'ivresse ont changé avec la nature des boissons énivrantes. Celle que nous voyons maintenant est aussi lente à se dissiper qu'elle est prompte à se produire ; l'obnubilation psychique, les divagations se poursuivent souvent pendant quarante-huit heures et plus ; l'intelligence ne se dégage qu'avec peine des nuages qui l'enveloppent.

« L'alcoolisme se révèle de jour en jour plus agressif et son histoire tend sans cesse à se dramatiser. Les réactions avec les alcools d'industrie, à peu près seuls en usage

(1) *La folie à Paris.* 1 vol. in-12. Paris 1896.

actuellement, se font plus promptes et plus violentes ; les suicides, les attentats envers les personnes se multiplient, et l'on note la grande fréquence de l'alcoolisme que l'on peut appeler foudroyant ».

Ce que M. P. Garnier a observé à Paris, je l'ai observé en Normandie. Quand les paysans se grisaient presque exclusivement avec de l'eau-de-vie de cidre, dite *calvados*, on citait rarement des exemples d'ivrognes dangereux. C'était l'ivresse du bon pochard qu'on voit tituber dans les rues, suivi par une bande d'enfants qui lui lancent en riant des quolibets et des pierres, le bon pochard joyeux et doux qui chante à tue-tête, puis tombe dans un fossé et s'endort pour se réveiller le lendemain matin avec un mal aux cheveux, mais l'intelligence dégagée des vapeurs de l'alcool. Cette espèce-là devient rare et tend à disparaître, aussi bien chez les Parisiens que chez les Normands. Depuis qu'avec les progrès de l'alcoolisme, on a introduit dans nos campagnes l'usage des alcools dits d'industrie, le bon pochard légendaire a cédé la place à l'alcoolique querelleur, violent, cédant sans retenue à ses impulsions les plus funestes et les plus dangereuses. L'absinthe commence aussi à se répandre et à produire une forme encore plus dangereuse et plus violente dans les manifestations de l'alcoolisme. Nous verrons dans un des chapitres suivants quelles conséquences présentent ces faits au point de vue du développement de la criminalité.

Outre cette aggravation de l'alcoolisme due à la nature des alcools consommés, il faut encore remarquer que nous devenons de plus en plus intolérants pour ce poison. L'hérédité, au lieu de protéger contre ses effets, semble les exalter. Les fils d'alcooliques deviennent facilement des alcooliques, et l'alcoolisme des descendants est presque toujours plus grave que celui des ascendants. La

qualité du produit mise à part, nous supportons moins bien l'alcool que nos ancêtres : nous sommes plus vite qu'eux intoxiqués ; ce qui n'était pour eux qu'un stimulant devient pour nous un poison. Ce phénomène est particulièrement frappant chez les issus d'alcooliques : le père supporte assez bien l'alcool, résiste longtemps à ses effets et ne devient réellement intoxiqué qu'après un usage très prolongé ; le fils, au contraire, s'intoxiqu très vite et l'alcool a pour lui des conséquences autrement funestes. C'est là un fait que j'ai observé très fréquemment dans les pays où j'exerce. L'alcoolisme de l'ascendant abâtardit la race et le fils d'un alcoolique est un candidat à la dégénérescence plus ou moins précoce ; c'est un préparé ou mieux un prédisposé.

CHAPITRE III

CONSÉQUENCES PHYSIOLOGIQUES INDIVIDUELLES DE L'ALCOOLISME

Je ne veux pas entreprendre ici la description de toutes les maladies provoquées par l'alcool. Il faudrait écrire un volume tout entier. Je me bornerai simplement à développer quelques considérations résultant de mes observations personnelles.

J'ai dit que, dans le canton normand où j'ai fait mes recherches, la population qui, en 1800, était de 14.907 habitants, était tombée, en 1892, à 8.857. Voici le tableau de cette progression décroissante :

1800	7.441	hommes	7.466	femmes.
1805	7.437	—	7.442	—
1810	7.395	—	7.401	—
1815	7.289	—	7.306	—
1820	7.196	—	7.225	—
1825	7.109	—	7.127	—
1830	6.964	—	6.996	—
1835	6.728	—	6.755	—
1840	6.433	—	6.467	—

1845	6.295	—	6.325	—
1850	6.104	—	6.142	—
1855	5.987	—	5.998	—
1860	5.702	—	5.740	—
1865	5.687	—	5.706	—
1870	5.494	—	5.539	—
1874	5.318	—	5.334	—
1892	4.401	—	4.456	—

J'ai montré dans le premier chapitre que le nombre des débits de boissons s'était accru en même temps que le chiffre de la population diminuait. La population tombait de 14.907 à 8.857, soit 6.050 habitants de moins pendant cette période de 93 années. Le nombre des débits qui en 1800 était de 22, s'élevait en 1892 à 1.740, soit 1.718 débits en plus pour cette même période de 93 années.

Je ne puis affirmer qu'il y ait entre ces deux faits statistiques, diminution de la population d'une part et augmentation du nombre des débits de boissons d'autre part, une relation directe de cause à effet. D'autres influences qu'il serait difficile de rechercher, ont dû intervenir. La preuve nous en est fournie par ce fait que la population féminine qui consomme assurément beaucoup moins d'alcool, a diminué dans la même proportion que la population masculine.

D'autre part le chiffre de la natalité est resté à peu près le même proportionnellement au chiffre de la population, ainsi que le montre le tableau suivant.

En 1800	— 14907	habitants	294	naissances.
1805	— 14879	—	287	—
1810	— 14796	—	294	—
1815	— 14595	—	285	—

1820	— 14421	habitants	280	naissances.
1825	— 14236	—	275	—
1830	— 13960	—	262	—
1835	— 13483	—	259	—
1840	— 12900	—	247	—
1845	— 12630	—	239	—
1850	— 12246	—	225	—
1855	— 11985	—	219	—
1860	— 11442	—	207	—
1865	— 11393	—	201	—
1870	— 11033	—	198	—
1874	— 10552	—	195	—
1892	— 8857	—	167	—

Pendant ces 93 années il y a en moyenne une naissance pour 53 habitants.

Mais si l'alcoolisme ne peut être considéré comme la cause unique de cette diminution de la population, il est certain cependant qu'il a du avoir une influence des plus importantes.

Ainsi comparons le chiffre des naissances au chiffre des décès :

En 1800	— 294	naissances	125	décès
1805	— 287	—	129	—
1810	— 294	—	132	—
1815	— 285	—	139	—
1820	— 280	—	131	—
1825	— 275	—	140	—
1830	— 262	—	149	—
1835	— 259	—	155	—
1840	— 247	—	163	—
1845	— 239	—	175	—
1850	— 225	—	186	—

1855 — 219	—	193	—
1860 — 207	—	200	—
1865 — 201	—	187	—
1870 — 198	—	142	—
1874 — 195	—	167	—
1892 — 167	—	182	—

Ainsi en 1800 il y a un décès pour 119 habitants ; en 1860 il y a un décès pour 57 habitants et en 1892 un décès pour 48 habitants. Il en résulte une baisse considérable dans la durée moyenne de la vie, principalement chez l'homme. On en pourra juger par le tableau suivant qui n'est pas moins instructif.

DURÉE MOYENNE DE LA VIE :

Hommes	Femmes
1800 — 62 ans	59 ans
1805 — 61 —	59 —
1810 — 61 —	58 —
1815 — 60 —	58 —
1820 — 59 —	55 —
1825 — 58 —	54 —
1830 — 57 —	53 —
1835 — 56 —	53 —
1840 — 55 —	52 —
1845 — 52 —	52 —
1850 — 50 —	52 —
1855 — 49 —	51 —
1860 — 49 —	50 —
1865 — 46 —	50 —
1870 — 45 —	49 —
1874 — 40 —	47 —
1892 — 39 —	45 —

Ainsi en 1800, dans le canton normand où j'ai puisé ces documents de statistique, la durée moyenne de la vie est de 62 ans pour les hommes et de 59 ans pour les femmes. D'année en année cette moyenne tombe à un chiffre de plus en plus faible. En 1845 le chiffre est le même chez les hommes que les femmes : 52 ans ; à partir de ce moment la moyenne de la durée de la vie est plus longue chez les femmes que chez les hommes. En 1892 on trouve 39 ans pour les hommes et 45 ans pour les femmes.

Cette fois il me semble difficile de ne pas incriminer l'alcoolisme qui fait plus de victimes parmi les hommes que parmi les femmes et devient la cause incontestable et incontestée d'un certain nombre de maladies qui causent ou hâtent la mort. On sait, d'autre part, que nombre de maladies présentent chez les alcooliques des formes particulièrement graves et souvent mortelles. Telle la pneumonie, pour n'en citer qu'une. Tous les chirurgiens déclarent que la moindre opération pratiquée sur un alcoolique, peut avoir des suites inattendues et provoquer la mort. Tous ces faits connus concordent bien avec les chiffres que nous venons de citer.

Voici du reste un document qui constitue une nouvelle preuve : c'est la statistique des décès manifestement dus aux suites de l'ivrognerie.

1800	n.
1805	n.
1810	n.
1815	1 décès
1820	n.
1825	1 décès
1830	1 —

1835	2 —
1840	5 —
1845	7 —
1850	11 —
1855	16 —
1860	19 —
1865	22 —
1870	27 —
1874	32 —
1892	60 —

Voyons maintenant le nombre des décès causés par accidents, accidents souvent dus à l'ivresse et augmentant, eux aussi, dans une proportion considérable.

1800	2 décès
1805	5 —
1810	2 —
1815	9 —
1820	11 —
1825	10 —
1830	11 —
1835	13 —
1840	8 —
1845	15 —
1850	13 —
1855	18 —
1860	16 —
1865	19 —
1870	22 —
1874	25 —
1892	39 —

Si on tient compte de la diminution de la population, la proportion des cas de mort par suite d'ivrognerie et par accidents augmente de jour en jour d'une façon considérable.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes ; il est à peine besoin d'en tirer les conclusions qui en découlent naturellement : accroissement de l'alcoolisme, diminution rapide et progressive de la durée moyenne de la vie, fréquence croissante des cas de mort par suite d'ivrognerie. Ce sont en somme les conclusions de Claude (des Vosges) : l'augmentation de la population serait en rapport inverse de la consommation de l'alcool. Il ajoute même que ce fait est surtout évident pour la Normandie et le Maine.

CHAPITRE IV

CONSÉQUENCES PSYCHIQUES INDIVIDUELLES DE L'ALCOOLISME

L'alcool atteint l'homme dans ses fonctions psychiques comme dans ses fonctions physiologiques. A l'autopsie des buveurs, on trouve des altérations inflammatoires chroniques des méninges et des processus atrophiques de l'écorce cérébrale causés par l'action chimique excitante de l'alcool et par ses produits de décomposition sur le tissu cérébral ainsi que par des processus de fluxion et d'obstruction dans les vaisseaux, de même que par des obstructions dans les voies lymphatiques et les enveloppes du cerveau. Comme conséquences ou comme complications, il y a des anomalies dans la distribution du sang, des anémies et des hyperhémies, de l'hydrocéphalie interne et externe, de l'hyperostose du crâne et de la pachyméningite interne.

Ces faits anatomiques sont connus et l'influence manifestement délétère de l'alcool sur l'organe nerveux central est admise et reconnue par tous les aliénistes. La folie alcoolique, en effet, devient de plus en plus fréquente et de plus en plus grave. Claude (des Vosges) a fait dans les 46 asiles d'aliénés départementaux une enquête embrassant un

quart de siècle. Il résulte de ces recherches que les cas de folie dus à l'alcoolisme vont nettement en augmentant depuis 1860 : de 8 à 9 0/0 ils se sont élevés à 16 0/0. Les asiles dans lesquels la proportion des alcooliques était la plus forte en 1884-85, étaient ceux de Quatre-Mare (Seine-Inférieure), du Finistère, du Jura, de la Marne, de la Côte-d'Or. Ceux dans lesquels cette proportion était la plus faible, étaient ceux de l'Allier, des Basses-Pyrénées, de la Haute-Garonne, de la Lozère, du Gers, de la Haute-Vienne et d'Armentières (Nord). A part le Nord, ce sont les départements où la consommation alcoolique est la plus forte qui contiennent le plus de fous par alcoolisme. La malheureuse Normandie tient toujours le premier rang.

Magnan a montré que, parmi les malades admis à Sainte-Anne, la proportion des alcooliques s'est élevée en quatre ans (de 1887 à 1890), pour les hommes de 24 0/0 à 28 0/0, et pour les femmes de 3 0/0 à 8 0/0. A l'infirmerie centrale du Dépôt, P. Garnier est arrivé à des chiffres tout aussi décourageants.

Il paraît évident que les folies alcooliques sont de plus en plus nombreuses, surtout dans les pays du Nord et dans les grands centres comme Paris. Mais ce n'est pas tout. L'alcool, outre les formes autonomes et pour ainsi dire spécifiques d'aliénation qu'il produit, provoque encore l'éclosion des autres folies, exalte la prédisposition et devient ainsi un agent dont l'action est doublement néfaste. L'épileptique, l'hystérique, le dégénéré, dès qu'ils boivent — et on sait combien ils sont attirés par l'alcool ! — ne tardent pas à verser dans la folie et à délirer. L'alcool achève de détraquer leur cerveau mal organisé.

Voici ce que donne la statistique pour mon canton normand.

De 1800 à 1815 : néant.
En 1820 : 1 cas non interné.
— 1825 : néant.
— 1830 : 1 cas et 1 interné.
— 1835 : néant.
— 1840 : 1 cas non interné.
— 1845 : 2 — 1 interné.
— 1850 : 3 — 2 internés.
— 1855 : 2 — non internés.
— 1860 : 3 — 2 internés.
— 1865 : 7 — 3 internés.
— 1870 : 9 — 5 internés.
— 1874 : 12 cas, 7 internés.
— 1892 : 19 cas, 16 internés.

Le suicide que quelques-uns considèrent comme une forme de la criminalité, mais qu'on peut aussi considérer comme une forme de l'aliénation mentale, suit la même proportion.

1800 à 1810 : néant.
1815 : 1 cas.
1820 : 0 —
1825 : 1 —
1830 : 0 —
1835 : 2 —
1840 : 0 —
1845 : 1 —
1850 : 1 —
1855 : 2 —
1860 : 2 —
1865 : 3 —
1870 : 4 —

1874 : 5 —
1892 : 8 —

Conclusion : accroissement de la folie directement proportionnel à l'accroissement de l'alcoolisme.

CHAPITRE V

CONSÉQUENCES MORALES INDIVIDUELLES DE L'ALCOOLISME

L'alcool atteint l'homme dans ses fonctions les plus nobles et les plus élevées. En même temps que la faiblesse et la débilité des fonctions psychiques il amène une insuffisance croissante des facultés morales. Il détruit les sentiments éthiques et esthétiques. « L'individu qui s'adonne à la boisson, dit R. von Krafft-Ebing (1), a des idées relatives sur tout ce qui concerne l'honneur, les mœurs, les convenances ; il est indifférent aux conflits moraux, à la ruine de sa famille, au mépris de ses concitoyens ; il devient un égoïste et un cynique (*inhumanitas ebriosa*). Une irritabilité d'humeur croissante et une véritable disposition à la colère violente vont de pair avec ces phénomènes moraux. Les moindres causes provoquent des émotions de rage qui, étant donné la faiblesse éthique très avancée, sont indomptables, et revêtent le caractère d'émotions pathologiques (*ferocitas ebriosa*) ».

L'alcoolique est tôt ou tard frappé de déchéance morale. En même temps que les facultés supérieures de l'âme dis-

(1) *Traité de psychiatrie*. Traduction française du Dr Emile Laurent. 1 vol. in-8o. Paris, 1896.

paraissent chez lui, sa volonté s'émousse et se parésie pour ainsi dire. Il devient incapable de résister à ses passions ; il devient le jouet de l'impulsion du moment, impulsion souvent criminelle. Nous verrons dans le prochain chapitre quelles graves conséquences il en résulte au point de vue social.

CHAPITRE VI

CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ALCOOLISME

La consommation de l'alcool a encore des conséquences biologiques et sociales. Comme nous l'avons dit dans le précédent chapitre, une sorte d'obnubilation morale frappe de bonne heure l'alcoolique : d'où relâchement des mœurs. Une des premières conséquences est l'augmentation du chiffre des naissances illégitimes, augmentation due à deux causes principales : accroissement des cas d'adultère et du nombre des prostituées. Voyons notre statistique :

En 1800, pour 14907 habitants, 294 naissances dont 11 illégitimes, soit 26 naissances légitimes pour 1 illégitime ;

En 1805, pour 14879 habitants, 287 naissances dont 13 illégitimes, soit 22 naissances légitimes pour 1 illégitime ;

En 1810, pour 14796 habitants, 294 naissances dont 9 illégitimes, soit près de 33 naissances légitimes pour 1 illégitime ;

En 1815, pour 14595 habitants, 285 naissances dont 15 illégitimes, soit 19 naissances légitimes pour 1 illégitime ;

En 1820, pour 14421 habitants, 280 naissances dont 19 illégitimes, soit 15 naissances légitimes pour 1 illégitime ;

En 1825, pour 14236 habitants, 275 naissances dont 16 illégitimes, soit 19 naissances légitimes pour 1 illégitime ;

En 1830, pour 13960 habitants, 262 naissances, 13 illégitimes, soit 20 naissances légitimes pour 1 illégitime.

En 1835, pour 13483 habitants, 259 naissances dont 22 illégitimes, soit un peu plus de 11 naissances légitimes pour 1 illégitime ;

En 1840, pour 12900 habitants, 247 naissances dont 21 illégitimes, soit encore un peu plus de 11 naissances légitimes pour 1 illégitime ;

En 1845, pour 12630 habitants, 239 naissances dont 29 illégitimes, soit 8 naissances légitimes pour 1 illégitime ;

En 1850, pour 12246 habitants, 225 naissances dont 25 illégitimes, soit 9 naissances légitimes pour 1 illégitime ;

En 1855, pour 11985 habitants, 219 naissances dont 27 illégitimes, soit 8 naissances légitimes pour 1 illégitime ;

En 1860, pour 11442 habitants, 207 naissances dont 32 illégitimes, soit 6 naissances légitimes pour 1 illégitime ;

En 1865, pour 11393 habitants, 201 naissances dont 31 illégitimes soit 6 naissances légitimes pour 1 illégitime ;

En 1870, pour 11.033 habitants, 198 naissances dont 38 illégitimes, soit 5 naissances légitimes pour 1 illégitimes ;

En 1874, pour 10.552 habitants, 195 naissances, dont

43 illégitimes, soit un peu plus de 4 naissances légitimes pour 1 illégitime.

En 1892, pour 8.857 habitants, 167 naissances, dont 51 illégitimes, soit 3 naissances légitimes pour 1 illégitime.

Cet accroissement proportionnel du nombre des naissances illégitimes est formidable. Résumons-le dans un tableau qui permette d'en juger en un coup d'œil.

En 1800,	proportion	des naissances	illégitimes	1/26
En 1805	—	—	—	1/22
En 1810	—	—	—	1/33
En 1815	—	—	—	1/19
En 1820	—	—	—	1/15
En 1825	—	—	—	1/19
En 1830	—	—	—	1/20
En 1835	—	—	—	1/11
En 1840	—	—	—	1/11
En 1845	—	—	—	1/8
En 1850	—	—	—	1/9
En 1855	—	—	—	1/8
En 1860	—	—	—	1/6
En 1865	—	—	—	1/6
En 1870	—	—	—	1/5
En 1874	—	—	—	1/4
En 1892	—	—	—	1/3

Ainsi en 1800 il y a seulement 1/26 de naissances illégitimes ; en 1850, il y en a 1/8, en 1870, 1/5, en 1874, 1/4 et en 1892, 1/3 !

Pour la criminalité la proportion est non moins formidable. D'après Baer, il faut attribuer à l'alcoolisme les deux tiers des assassinats, les trois quarts des attentats

aux mœurs, des rébellions et des violences. Plus que jamais, en cette fin de siècle, l'ivresse est devenue agressive et directement attentatoire à la vie des personnes. L'alcoolisme donne naissance à des actes violents, à des impulsions homicides, à des drames sanglants. « Sous l'influence nocive du poison, écrit le docteur Emile Laurent, on devient une brute dénuée de sens moral : on vole et on tue. L'âme est morte ; la volonté est anéantie ; les passions sont seules toujours vivantes et, fouettées par l'alcool, elles arment le bras du revolver ou du couteau homicide (1) ». Le même auteur affirme que sur dix criminels il y en a au moins huit qui sont des alcooliques. Le criminel sobre est un oiseau rare.

En 1873, il y a eu 19347 contraventions pour ivresse et en 1884 68072, et ce sont les départements les plus adonnés à l'eau-de vie qui fournissent le plus de délinquants. Tout en tenant compte du tempérament, des tendances agressives des races, des conditions sociales des grandes villes, on ne saurait nier qu'il y ait un parallélisme entre l'accroissement de la criminalité et celui de l'alcoolisme. C'est encore ce que prouve ma statistique. De 1800 à 1815 il y a en tout 3 délits criminels. Ensuite ils se répartissent ainsi :

1820	—	2	délits criminels.
1825	—	4	—
1830	—	8	—
1835	—	9	—
1840	—	11	—
1845	—	15	—

(1) *Les habitués des prisons de Paris*. 1 vol. in-8. Paris. Masson. 1890. p. 568.

1850	—	21	—
1855	—	24	—
1860	—	26	—
1865	—	36	—
1870	—	41	—
1874	—	50	—
1892	—	176	—

Cette proportion est effrayante, surtout si on tient compte de la diminution de la population. Ainsi en 1800 la criminalité est à peu près nulle ; 92 ans plus tard elle est énorme. L'alcool est-il vraiment seul cause de cette exagération des penchants criminels ? Ne faut-il pas faire intervenir d'autres causes, invoquer d'autres mobiles ? Il serait bien difficile de dire lesquels. Si l'alcool n'est pas la cause unique de cette criminalité, sans cesse grandissante, il y contribue pour une bonne part. En effet, ce sont surtout les crimes violents, les blessures ayant ou non déterminé la mort, les viols et les attentats à la pudeur dont le nombre s'accroît de jour en jour. On pourra d'ailleurs en juger par le tableau suivant.

	Viols et attentats à la pudeur	Blessures non suivies de mort	Blessures ayant déterminé la mort	Empoisonnements
1800	0	0	0	0
1805	0	1	0	0
1810	1	0	0	0
1815	0	1	0	0
1820	1	0	1	0
1825	0	3	0	1
1830	2	5	1	0
1835	1	7	1	0
1840	2	9	0	0
1845	2	11	1	1

1850	3	14	2	2
1855	5	16	2	1
1860	4	17	3	2
1865	7	20	5	4
1870	8	22	7	4
1874	11	25	9	5
1892	42	70	52	12

Ainsi l'accroissement de la criminalité est indéniable et presque rigoureusement proportionnel à celui de l'alcoolisme. Comment ne pas admettre que le premier ne soit la conséquence du second !

CHAPITRE VII

CONSÉQUENCES DE L'ALCOOLISME POUR LA RACE. — L'HÉRÉ DITÉ ALCOOLIQUE.

L'alcool ne se borne pas à produire chez l'individu les maladies les plus variées et les plus graves, mais il agit encore sur la descendance qu'il frappe par les stigmates physiques et moraux d'une dégénérescence évidente. Tous les aliénistes en effet admettent que l'alcoolisme de l'ascendant est une cause de dégénérescence chez les descendants. « L'individu que hérite de l'alcoolique, dit Lancereaux, est en général marqué du sceau d'une dégénérescence qui se manifestera plus spécialement dans les troubles des fonctions nerveuses » (1). Grenier cite six observations où l'état d'ivresse au moment de la concepa amené la naissance d'individus idiots ou imbéciles. « L'abus des boissons alcooliques, dit-il, entraîne non seulement de graves perturbations chez l'intoxiqué, mais nous voyons ces désordres se reproduire héréditairement, s'accumuler en quelque sorte et déterminer un état de dégénérescence irrémédiable qui peut aller, suivant certains auteurs, jusqu'à la stérilité » (2).

(1) Art. *Dégénérescences* du *Dict. encyclop.*

(2) *Contribution à l'étude de la descendance des alcooliques.* Thèse de Paris 1888.

Combemalle (de Lille) a fait à ce sujet des expériences très curieuses avec l'absinthe dont les effets déplorables ne sont plus à démontrer et se répercutent aussi jusque sur la descendance. Il donne à une chienne, pendant 21 jours, de deux à quatre grammes d'absinthe ordinaire par jour et par kilogramme ; cette chienne, après avoir subi les approches d'un chien, met bas de six petits : un mort-né, un autre n'ayant qu'un testicule descendu, et leur intelligence à tous n'est plus à la hauteur de celle de la mère. Une chienne, fille de la précédente, sans avoir été alcoolisée, a deux chiens et une chienne : le premier animal est chétif, le second meurt au bout de quelques jours d'athrepsie ; le troisième meurt le lendemain de la mise bas : il a des anomalies de développement multiples (gueule de loup, cœur à droite, pied droit antérieur en varus, quelques orteils de la même patte atrophriés).

Un chien est intoxiqué avec de l'absinthe Pernod calculée à 100° jusqu'à dix grammes par jour et par kilogramme ; il est enfermé avec une chienne qui procrée douze petits : deux morts-nés et dix autres mourant rapidement avec des anomalies diverses de développement, des différences notable de poids entre les deux hémisphères cérébraux.

Ces faits expérimentaux sont d'une douloureuse exactitude.

Pour Emile Laurent, les prisons sont peuplées de fils d'alcooliques, dégénérés et alcooliques eux-mêmes. « L'alcool, dit-il, voilà l'ennemi ! Il est en effet doublement néfaste, car c'est lui qui souvent pousse le coupable, et c'est encore lui qui atteint la descendance, détraquant le système cérébro-spiral, annihilant la volonté. Quand en face d'un criminel, vous ne trouvez ni la folie, ni l'épilepsie, ni l'hystérie chez les ascendants, cherchez l'al-

cool : neuf fois sur dix, vous verrez que c'est lui qui est cause de tout le mal (1) ».

Ainsi, il est démontré que l'alcoolique peut léguer à ses enfants le plus déplorable héritage au point de vue physique et anatomique, comme au point de vue psychique et moral.

Ma statistique est encore d'accord avec ces faits.

De 1800 à 1820, on ne compte pour ainsi dire pas d'enfants morts-nés, d'enfants scrofuleux, rachitiques ou syphilitiques (1). En 1892, on en compte 47, et cependant la population a diminué de plus d'un tiers. Voici maintenant les chiffres, mais en englobant toutes ces infirmités sous la même rubrique.

1825	3	cas
1830	n.	
1835	5	cas
1840	4	—
1845	10	—
1850	8	—
1855	11	—
1860	9	—
1865	13	—
1870	16	—
1874	19	—
1892	47	—

Il en est de même de la surdi-mutité qui est à peu près inconnue jusqu'en 1860, puisqu'on en constate seu-

(1) *Loc. cit.* p. 20.

(2) L'apparition et l'accroissement de la syphilis héréditaire dans les campagnes s'expliquent par la débauche et la prostitution, conséquences presque fatales de l'alcoolisme. On pourrait y ajouter le service militaire qui, en amenant les jeunes paysans au milieu des grandes villes, leur apprend le chemin du bordel.

lement 1 cas en 1840 et 1 cas en 1850. Ensuite les cas deviennent de plus en plus nombreux :

1860	2	cas
1865	2	—
1870	3	—
1874	4	—
1892	5	—

Il s'agit là d'infirmités qui se produisent au moment de la naissance. Ce n'est pas tout. L'alcool frappe plus profondément l'individu qui en porte les traces toute sa vie. Au point de vue anatomique comme au point de vue physiologique, la race est frappée d'une dégénérescence rapide. La preuve nous en est fournie par les exemptions du service militaire.

Dire que l'alcoolisme abaisse la taille, semble au premier abord une absurdité. Mais quand on songe que l'alcoolique engendre des enfants chétifs, malingres, rabougris, assez souvent rachitiques, il n'y a plus lieu d'être surpris en voyant la moyenne de la taille diminuer.

De 1800 à 1820 il n'y a eu aucun conscrit réformé pour défaut de taille. Ensuite,

1820	1	exemption
1825	0	—
1830	1	—
1835	2	—
1840	3	—
1845	3	—
1850	5	—
1855	7	—
1860	8	—
1865	12	—
1870	14	—

1874	15	exemption
1892	20	—

Même remarque pour les cas d'exemption pour faiblesse de constitution :

1800	0	—
1805	0	—
1810	3	—
1815	5	—
1820	6	—
1825	7	—
1830	5	—
1835	8	—
1840	10	—
1845	12	—
1850	17	—
1855	19	—
1860	21	—
1865	23	—
1870	24	—
1874	27	—
1892	31	—

Voyons maintenant quel est le nombre d'exemptions pour infirmités que nous diviserons en congénitales et acquises.

1800	0	infirm. congénit.	0	infir. acquise.
1805	0	—	1	—
1810	0	—	0	—
1815	0	—	2	—
1820	1	—	3	—
1825	0	—	4	—

1830	1	infirm. congénit.	3	infir. acquise.
1835	2	—	5	—
1840	2	—	7	—
1845	3	—	8	—
1850	3	—	10	—
1855	5	—	12	—
1860	7	—	15	—
1865	8	—	19	—
1870	9	—	21	—
1874	11	—	23	—
1892	22	—	27	—

C'est là encore une conséquence sociale de l'alcoolisme. Les buveurs engendrent des enfants qui sont des candidats pour les asiles d'aliénés ou les prisons, et tombent partant à la charge de la société qui, en se protégeant contre eux, n'en est pas moins obligée de les nourrir et de pourvoir à leurs besoins.

L'alcoolique profite des bienfaits de la société sans lui rendre aucun service, incapable qu'il est de tout travail sérieux, car il ne vit que pour sa passion. « Essayer de lui faire comprendre le tort qu'il se fait à lui-même et le préjudice qu'il porte aux siens, c'est non seulement perdre son temps, mais encore s'exposer à provoquer chez ce dévoyé mental, une crise au cours de laquelle, en proie à des hallucinations effrayantes, il pourra devenir criminel inconscient. » (1)

(1) Ch. Périer. *La maison centrale de Nîmes*, 1 vol. in-12. Paris 1896, p. 201.

CONCLUSIONS

En résumé, il résulte de ma statistique, que dans la région normande où j'ai recueilli mes observations :

1. Le nombre des débits de boissons a augmenté de 1800 à 1892 dans une proportion considérable.

2. L'ivresse devient plus agressive et plus dangereuse, par suite de l'usage des alcools d'industrie et de l'absinthe.

3. Le chiffre de la population a diminué dans cette même période de 92 années de plus d'un tiers. S'il n'est pas l'unique, l'alcool est au moins une des causes de cette diminution.

4. La durée moyenne de la vie a subi une baisse considérable, principalement chez l'homme ; elle tombe de 62 ans à 39 ans.

Les décès manifestement dus aux suites de l'ivrognerie ont augmenté dans une proportion également considérable ; il en est de même des décès causés par accidents, accidents souvent dus à l'ivresse.

6. La folie, autrefois inconnue dans le canton observé, a subi un accroissement directement proportionnel à l'accroissement de l'alcoolisme.

7. L'alcoolisme engendrant la débauche et la prostitution, le chiffre des naissances illégitimes a augmenté. En 1800 il est indiqué par cette proposition : 1/26 ; en 1874 : 1/4 ; en 1892 : 1/3.

8. La criminalité a augmenté parallèlement et dans une

proportion effrayante, surtout les violences criminelles : blessures ayant ou non déterminé la mort, viols et attentats à la pudeur.

9. L'effet de l'alcool s'est répercuté sur la race. On a vu augmenter le nombre des enfants morts-nés, des enfants scrofuleux, rachitiques, syphilitiques.

10. Le nombre des exemptions du service militaire a augmenté dans une proportion encore plus élevée : défaut de taille, faiblesse de constitution, infirmités congénitales ou acquises.

11. Ces chiffres confirment les données fournies par la plupart des auteurs et en particulier les chiffres fournis par Claude (des Vosges).

11. L'alcool devient une plaie, une maladie sociale. Il est grandement désirable que les autorités se décident enfin à prendre des mesures énergiques contre ce fléau qui fait des progrès de plus en plus rapides.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	5
Chapitre Premier. — Accroissement de l'alcoolisme	7
Chapitre II. — L'ivresse d'aujourd'hui	11
Chapitre III. — Conséquences physiologiques individuelles de l'alcoolisme	14
Chapitre IV. — Conséquences psychiques individuelles de l'alcoolisme	21
Chapitre V. — Conséquences morales individuelles de l'alcoolisme	25
Chapitre VI. — Conséquences sociales de l'alcoolisme	27
Chapitre VII. — Conséquences de l'alcoolisme pour la race. L'hérédité alcolique	33
Conclusions	39

Vu : le Doyen :

P. BROUARDEL.

Vu le président de la thèse,

TILLAUX.

Vu et permis d'imprimer,

Le Vice-recteur de l'Académie de Paris,

GRÉARD.